



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'environnement
Unité Gestion des Risques
Affaire suivie par : Marie-Laure DE FRU
Tél : 03.21.22.90.99
Mél : marie-laure.de-fru@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le **22 AOUT 2022**

Le Préfet du Pas-de-Calais

À

Liste des destinataires in fine

Objet : Plan de prévention des risques mouvements de terrain liés aux cavités souterraines sur ACHICOURT, ARRAS et BEAURAINS

PJ : Projet de PPR MT : Note de présentation – Règlement – Zonage réglementaire – Bilan de la concertation

Le Plan de prévention des risques mouvements de terrain (PPRMT) liés aux cavités souterraines a été prescrit sur les communes d'Achicourt, Arras et Beaurains par arrêté préfectoral du 3 juin 2016.

Votre avis sur le projet de PPR MT a été recueilli lors et à la suite de la réunion de concertation du 09 mars 2022. Le règlement et le zonage réglementaire ont été modifiés pour prendre en compte les remarques formulées.

Conformément aux dispositions de l'article R.562-7 du Code de l'environnement, le projet de PPR MT doit faire l'objet d'une consultation officielle.

Aussi, vous trouverez joint au présent courrier le projet de PPR MT (sur clé USB) sur lequel je vous saurais gré de me transmettre l'avis de votre instance délibérante (conseil municipal, conseil communautaire...) dans un délai de deux mois à compter de la réception du présent courrier. Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le projet est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr>

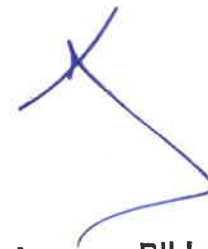
Rubrique : Politiques publiques / Prévention des risques majeurs / Plan de prévention des risques / PPRMT / PPRMT Achicourt Arras Beaurains

Je vous serais obligé de bien vouloir faire parvenir votre avis à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais – Service de l'Environnement – Unité Gestion des Risques – 100, Avenue W. Churchill – 62 022 Arras CS 10 007.

Si vous souhaitez disposer d'une version papier des pièces du dossier concernant votre territoire, mes services sont à votre disposition pour vous l'adresser sur demande.

Ce projet de PPR MT sera soumis à une enquête publique à l'issue de cette phase de « Consultations officielles » et les avis recueillis seront annexés au dossier d'enquête, dans les conditions prévues à l'article R.562-8 du Code de l'environnement.

Le Préfet,



Jacques BILLANT

Liste des destinataires

Conseil municipal des communes de :

- ACHICOURT
- ARRAS
- BEAURAINS

Conseil communautaire de la Communauté Urbaine d'Arras

Syndicat mixte du SCOT de l'Arrageois

Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Conseil Régional des Hauts-de-France

Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais

Centre National de la Propriété Forestière Nord-Picardie

Copie, pour information :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture ; sous-préfet de l'arrondissement d'Arras

